

SEANCE DU 24 octobre deux mil vingt-deux

Date de convocation : 18 octobre 2022

Date d'affichage : 18 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le **24 octobre à 18 H 30**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit de la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. PAIN Pascal, Maire,

OBJET : Restauration du cadastre de la commune – demandes de subvention auprès du Département de l'Ain et de la DRAC AuRA

Présents : Mrs PAIN Pascal, BOILEAU Pierre, BERNARD Xavier, THOMAZET Fabien, THIEVON Yves, CHOMEL Lionel, ROSSI Jean-Yves, HOWSE Willy, Mmes MARTEL Anne, MARCELIN Valérie, RIGOLLET Maryse, KLEIN Aurélie, BRICAUD Maryline, BOBAND Céline,

Absent Excusé : Néant

Secrétaire de séance : Monsieur Yves THIEVON

N°2022-49

Monsieur le Maire en informe le conseil municipal que le cadastre de la commune (document cartonné comportant plus de 100 Feuilles de 70 cms x 50 cms avec reliure cartonnée), daté de 1840 est fortement abimé : moisissures, déchirures, attaques de rongeurs, principalement). Ce cadastre présente une photo riche d'informations sur l'état de la commune il y deux siècles avec, en particulier, l'emplacement de fermes et exploitations aujourd'hui disparues, la position des anciens chemins ruraux dont certains ont disparu ou ont été remplacés par d'autres. C'est donc un élément important du patrimoine communal, dont les planches n'ont que pour partie, été numérisées aux archives départementales, qui doit donc être sauvegardé et, pour cela restauré. Le devis obtenu de l'entreprise KASPRZAK de Lyon, validé par les archives départementales de BOURG-EN-BRESSE, fait l'état d'une dépense qui s'élève à **7 227,00 € H.T.** se décomposant comme suit :

- **5 172,00 € H.T.** pour la restauration proprement dite
- **2 055,00 € H.T.** pour la reliure

Le maire fait part au conseil municipal, que la commune peut bénéficier de subventions auprès du :

- Département de l'Ain au titre de la sauvegarde des archives communales, à hauteur de 45 % du montant prévisionnel de la dépense estimée à 7 227,00 € H.T. soit un montant de 3 252,15 €,
- DRAC Aura, au titre de la numérisation, restauration et valorisation à hauteur de 35 % du montant prévisionnel de la dépense estimée à 7 227,00 € H.T. soit un montant de 2 529,45 €

.../...

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de solliciter les subventions auprès du Département de l'Ain au titre de la sauvegarde des archives communales et de la DRAC AuRA au titre de la numérisation, restauration et valorisation.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de ces demandes de subventions est le suivant :

DETAIL DE L'OPERATION	Montant H.T.	Taux
Travaux de restauration	7 227,00 €	
MONTANT SUBVENTIONNABLE	7 227,00 €	
Subvention Département de l'Ain – Sauvegarde des archives communales	3 252,15 €	45 %
Subvention DRAC AuRA Numérisation, restauration et valorisation	2 529,45 €	35 %
Financement de la commune – Fonds propres	1 445,40 €	20 %
TOTAL	7 227,00 €	100 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** l'opération de restauration du cadastre communal,
- **APPROUVE** le plan de financement provisoire présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** le maire à effectuer les demandes de subventions auprès du département de l'Ain et de la DRAC AuRA dans les conditions ci-dessus énoncées,
- **S'ENGAGE** à prendre l'autofinancement de la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la télétransmission en
Préfecture le **27 octobre 2022**
Accusé réception n° **001-210103255-
20221024-delib2022-49-DE**
Du **27 octobre 2022**
Publication le **28 octobre 2022**
Le Maire

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire

Pascal PAIN

